



Marché Public de Fournitures et de Services
Passé en Procédure Adaptée selon les articles L2123-1-2° et R2123-1-3°
Du Code de la Commande Publique
(ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018)

Fourniture et Livraison de Repas en Liaison Froide pour les Restaurants Scolaires, Municipaux et Centres de Loisirs

Bordereau de Prix Unitaire (B.P.U.)

(prix pour 1 repas avec fourniture du pain)

1) Repas scolaires, Centres de Loisirs	Prix en chiffres et en lettres et en € - H.T.	Prix en chiffres et en lettres et en € T.T.C.
Maternelle - 1 unité		
Primaire - 1 unité		
Centres de Loisirs - 1 unité		
2) Restaurant Municipal + Portage à domicile	Prix en chiffres et en lettres et en € - H.T.	Prix en chiffres et en lettres et en € T.T.C.
Adultes - 1 unité		

Fait à Saint-Mard, le

Le Maire,

Daniel DOMETZ

A _____, le

L'Entreprise,

(cachet et signature)